



# POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR AUX POLLUANTS : PARTICULES EN SUSPENSION DE TAILLE INFÉRIEURE À 10 MICROMÈTRES (PM10), DIOXYDE D'AZOTE (NO<sub>2</sub>)

DÉCLENCHEMENT DE LA PROCÉDURE D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATION (ALERTE ORANGE)

Le pic de pollution atmosphérique a dépassé le premier niveau des seuils fixés par arrêté préfectoral, au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des populations les plus fragiles.

## POPULATIONS SENSIBLES ET VULNÉRABLES



**Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes âgées, souffrant de maladies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, asthmatiques...**

Mais également les personnes se reconnaissant sensibles et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors de ces pics de pollution (personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

## GESTES À ADOPTER POUR PROTÉGER VOTRE SANTÉ



**Limitez la pratique d'activités physiques ou sportives intenses (dont les compétitions) autant en plein air et qu'à l'intérieur**



**Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.**

## DANS TOUS LES CAS



En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin

## POPULATION GÉNÉRALE



Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.